

Commentaires février 2025

Le marché européen des actions a commencé l'année sur une dynamique positive. En février, le fonds **ALPORA Innovation Europe** a connu une légère hausse en février, mais est resté en deçà du marché.

L'entreprise danoise **ROCKWOOL** est le leader mondial de la fabrication de solutions d'isolation et d'insonorisation pour les bâtiments. En se concentrant sur des solutions d'isolation de haute qualité, durables et efficaces sur le plan énergétique, l'entreprise est bien placée pour profiter de l'intérêt croissant pour les matériaux de construction durables. L'importance croissante de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment crée un environnement de marché attractif. La directive européenne sur les bâtiments, qui vise à réduire la consommation d'énergie et à rénover les bâtiments à faible rendement énergétique, joue un rôle central à cet égard. Les produits de **ROCKWOOL** contribuent de manière significative aux économies d'énergie et à la durabilité. L'électrification du processus de fusion dans l'usine de Flums, en Suisse, a permis de réaliser d'importants progrès en matière de production. L'utilisation d'énergie renouvelable provenant de l'énergie hydraulique a permis de réduire les émissions de CO₂ de 75 %. Cette innovation de processus renforce la compétitivité de l'entreprise dans le domaine des produits de construction durables.

Évaluation de l'innovation par le Serafin Innovation Hub

L'Innovation Hub est responsable, au sein de Serafin Asset Management, du développement de modèles axés sur l'innovation et de la réalisation d'analyses de l'innovation. En outre, l'Innovation Hub fournit des évaluations sur les dernières tendances en matière de technologie et d'innovation ainsi que sur leur impact sur le marché des actions. Le processus d'investissement du fonds **Alpora Innovation Europa**, qui vise à identifier les innovateurs de qualité, se déroule en trois étapes. Dans un premier temps, nous calculons une Frontière efficiente de l'innovation à l'aide d'une méthode d'optimisation mathématique, en tenant compte d'indicateurs d'entrée et de sortie définis du processus d'innovation. Grâce au modèle d'optimisation, plusieurs paramètres quantitatifs, aussi bien en entrée qu'en sortie, peuvent être calculés selon une dépendance dynamique par rapport au groupe de comparaison. Cela permet de comparer objectivement les performances des entreprises. Chaque entreprise se voit ainsi attribuer un score d'innovation, toujours mesuré dans le contexte de l'univers d'investissement, en l'occurrence les actions d'Europe occidentale. Dans un deuxième temps, le Serafin Innovation Hub procède à une analyse qualitative détaillée des innovateurs en termes de viabilité et de couverture des tendances pertinentes du marché et de la technologie. La troisième et dernière étape consiste à construire le portefeuille en sélectionnant les quelque 30 entreprises les plus solides d'Europe occidentale au moyen d'une analyse fondamentale propre. L'accent est mis sur la stabilité du bilan, du modèle d'entreprise et de la négociabilité. La capacité financière de l'entreprise permet d'exploiter son potentiel. Les indicateurs de valorisation sont secondaires pour cette sélection, de sorte que les entreprises en phase de croissance récente peuvent également entrer dans la composition du portefeuille.

Données actuelles sur le fonds au 28 février 2025

| | |
|---|----------------------|
| Valeur liquidative Tranche EUR A | EUR 2'655.62 |
| Unités en circulation | 9'245 |
| Actif net global | EUR 47.3 Mio. |

Performance Tranche EUR A

| Durée | Fonds | MSCI Europe ETF |
|------------------------------------|--------|-----------------|
| 1 mois | 0.0% | 3.7% |
| 3 mois | 2.4% | 10.0% |
| 12 mois | -1.5% | 16.2% |
| 3 ans p.a. | -2.5% | 10.5% |
| 5 ans p.a. | 6.7% | 11.3% |
| Depuis lancement (01.10.2014) p.a. | 10.0% | 7.6% |
| Année | | |
| 2025 | 4.5% | 11.2% |
| 2024 | -8.0% | 8.1% |
| 2023 | 8.6% | 15.7% |
| 2022 | -23.3% | -9.1% |
| 2021 | 31.4% | 24.9% |
| Depuis lancement (01.10.2014) | 169.4% | 114.4% |

Statistiques (périodes glissantes 3 ans)

| | |
|--|-------|
| Volatilité (p.a.) | 16.7% |
| Ratio de sharpe (2.47% taux sans risque) | n/a |
| Beta (vs. MSCI Europe ETF) | 1.01 |

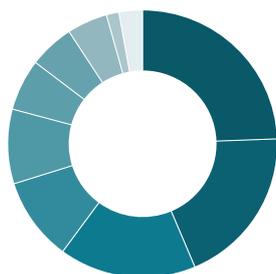
Top 5 positions

| | |
|------------------|------|
| AstraZeneca | 4.7% |
| Novo Nordisk | 3.9% |
| Deutsche Telekom | 3.9% |
| Shell | 3.5% |
| L'Oreal | 3.4% |

Performance depuis le lancement Tranche EUR A



Répartition par secteur



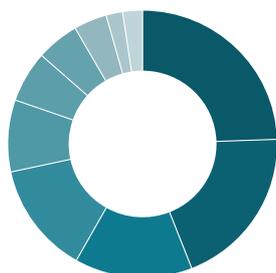
| | | | |
|------------------------|-------|---------------------|------|
| Industrials | 24.4% | Communication Serv. | 5.4% |
| Health Care | 19.2% | Consumer Discr. | 4.9% |
| Information Technology | 16.4% | Real Estate | 1.5% |
| Energy | 10.1% | Financials | 0.0% |
| Materials | 9.0% | Utilities | 0.0% |
| Consumer Staples | 6.2% | Liquidité | 2.8% |

Répartition par devise



| | | | |
|-----|-------|-----|------|
| EUR | 44.3% | GBP | 9.9% |
| CHF | 18.9% | NOK | 8.9% |
| DKK | 17.9% | | |

Répartition par pays



| | | | |
|-------------|-------|----------|------|
| Suisse | 23.8% | France | 6.0% |
| Royaume-Uni | 19.0% | Finlande | 5.0% |
| Danemark | 13.7% | Norvège | 3.9% |
| Allemagne | 13.1% | Italie | 1.9% |
| Pays-Bas | 8.4% | Autres | 2.3% |

Critères ESG

Caractéristiques ESG appliquées

| | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Critères d'exclusion | <input checked="" type="checkbox"/> Reporting |
| <input checked="" type="checkbox"/> Intégration | <input type="checkbox"/> Benchmark |

Il s'agit d'un produit financier au sens de l'article 8 du règlement sur la publicité (UE) 2019/2088.

Fiche du fonds

| | |
|--|---|
| Domicile du fonds | Suisse |
| Forme légale | Fonds d'investissement contractuel |
| Univers d'investissement | Europe |
| Société de gestion | Serafin Asset Management SA, Zug |
| Compagnie de gestion du fonds | LLB Swiss Investment Ltd, Zurich |
| Banque dépositaire | Bank J. Safra Sarasin Ltd, Bâle |
| Date de lancement | 01.10.2014 |
| L'horizon d'investissement recommandé | 5 ans |
| Devise de référence | EUR |
| ISIN / Bloomberg-Ticker (Tranche respective) | EUR A: CH0248877885 / ALPIEUR SW EUR B: CH0436491234 / ALPIEUB SW CHF-hedged: CH0302271066 / ALPICHF SW |
| Mode de distribution | réinvestissement |
| Souscriptions et rachats | quotidien (cut-off 09.00 CET) |
| Transparence fiscale | CH, AT |
| Statut fiscal Allemagne | Fonds d'actions selon InvStG avec ex. partielle |
| UK Tax Reporting Status | Tranche EUR A |
| Autorisation de distribution | CH, DE; SGP (uniquement pour les investisseurs accrédités) |

Structure de frais

| | |
|--|---|
| Commission d'émission et de rachat | aucune |
| Frais de gestion p.a. | Tranche EUR A: 1.00% Tranche EUR B: 1.50% Tranche CHF-hedged: 1.00% |
| MIFID frais de recherche de tiers p.a. | 0.04% |
| Total expense ratio p.a. (per 31.12.2024; TER) | Tranche EUR A: 1.32% Tranche EUR B: 1.81% Tranche CHF-hedged: 1.31% |

Gestion de portefeuille



Patrick Hofer
patrick.hofer@serafin-am.com
+41 (0)41 726 71 76



Dr. Niklas Bayrle
niklas.bayrle@serafin-am.com
+41 (0)41 726 71 71

Serafin Asset Management SA

Bahnhofstrasse 29
CH-6300 Zug
+41 (0)41 726 71 71
www.serafin-am.com

Mentions légales

Ce document est une communication promotionnelle. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente du fonds de placement. Toute indication incorrecte ne peut entraîner un quelconque engagement de responsabilité. Les performances passées ne sauraient constituer une garantie des performances futures. Les commissions d'émission et de rachat ne sont pas prises en compte. Le prix d'une portion peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Pour les investisseurs en Suisse, les documents légaux du fonds sont disponibles gratuitement auprès de l'Serafin Asset Management SA à www.serafin-am.com. Pour les investisseurs allemands, les documents pertinents sont disponibles sous forme papier auprès du bureau d'information en Allemagne (ODDO BHF SE) ou électronique sous le lien www.fundinfo.com. Singapour, les parts du fonds ne doivent être offertes qu'à des investisseurs institutionnels et accrédités (au sens de la loi sur les «Securities and Futures Act» (Cap. 289)) ("SFA") et ce matériel est limité aux investisseurs de ces catégories.